AR PREFECTURE

043-254300395-20200304-20200308-DE

Regu le 13/03/2020



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménage et assimilés de la région de Manistrot-sur-Loire

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt
Le 04 mars à 20 heures
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents:

. Les membres titulaires, ci-après (14):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gilles DAVID -M. Jacques FAURE -

M. Jean-Jacques MOUNIER

M. Xavier LIOGIER - M. Jean PRORIOL

M. François BERGER - M. Éric PETIT

M. Luc JAMON

M. Yves BRAYE

M. Didier ROUCHOUSE

M. André-Philippe BERNABE

M. Eric DUBOUCHET

M. Daniel BILLARD

Etaient absents excusés (12):

. Les membres ci-après

M. Bernard GALLOT

M. Jacques SURREL

M. Jean-Paul DEGACHE

M. Louis SIMONNET

M. Ludovic GIRE - M. René PASCAL -

Mme Sylvie BRUNON - M. Patrice MOUNIER -

M. Jean-Claude DURON -

M. Robert CLEMENCON -

M. Pierre ASTOR - Mme Annick HERITIER -

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2020 03 08

Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire — Budget : SYMPTTOM-COLLECTE ORDURES MENAGERES BAS-EN-BASSET ET VALPRIVAS.

Séance du : 04 mars 2020

OBJET: Approbation du compte d'administration dressé par Monsieur Jean-Paul LYONNET, ordonnateur.

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jean PRORIOL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Après le vote du compte de gestion 2019;

Considérant que Monsieur Jean-Paul LYONNET, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances du SY.M.P.T.T.O.M.-COLLECTE ORDURES MENAGERES BAS-EN-BASSET ET VALPRIVAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2019, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

N°	SUBDIVISION	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (montants en €)		PART AFFECTEE A L'INVESTIS- -SEMENT (montants en €)	OPERATIONS DE L'EXERCICE (montants en €)			Ξ.	RESULTATS A LA CLOTURE DE_L'EXERCICE (montants en €)			
		DEFICITS	EXCEDENTS		MANDATS EMIS		TITRES EMIS		DEFICITS		EXCEDENTS	
85	Section de fonctionnement	5 921 79			9 004	19	0	00	14 925	98	***************************************	
06	Section d'investissement		32 549 76		9 168	56	8 161	00			31 542	20
	TOTAUX		26 627 97		18 172	75	8 161	00			16 616	22

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019, définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré à MONISTROL SUR LOIRE, le 04 mars 2020

Ont signé au registre des délibérations (*): Gilles DAVID – Jacques FAURE - Jean-Jacques MOUNIER – Jean PRORIOL – Xavier LIOGIER – François BERGER – Eric PETIT - "Luc JAMON – Yves BRAYE – Didier ROUCHOUSE – André-Philippe BERNABE – Eric DUBOUCHET – Daniel BILLARD.

(*) Jean-Paul LYONNET, Président, s'est retiré au moment du vote.

Pour expédition conforme :

Le Président de séance,

Jean PRORIOL